



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/67
S/16882

7 janvier 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE COLLECTIVE
DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN
DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE
ENTRE ETATS
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION D'UNE
CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION
DE MERCENAIRES

Lettre datée du 4 janvier 1985, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, dans une déclaration faite
le 2 janvier 1985, un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la
République démocratique d'Afghanistan a déclaré ce qui suit :

"Les forces militaires du Pakistan ont à nouveau, du 24
au 29 décembre 1984, bombardé la région de Barikot dans la province de Kunar
avec des armes lourdes et de longue portée, à savoir des canons sans recul,
des mortiers et des mitrailleuses lourdes; à la suite de ces bombardements,
11 soldats afghans et 8 civils, dont des femmes et des enfants, ont été
blessés et des dégâts considérables ont été causés à des immeubles
d'habitation.

A la suite de ces agressions, le responsable du Premier Département
politique du Ministère des affaires étrangères a convoqué le Chargé d'affaires
de l'ambassade pakistanaise à Kaboul ce jour à 15 h 15 et lui a signalé que,
malgré les mises en garde et les protestations répétées du Gouvernement afghan
contre les bombardements et les tirs de roquettes effectués depuis le Pakistan
contre le territoire de la République démocratique d'Afghanistan, les
autorités pakistanaises, loin de mettre fin à leurs actes hostiles et
provocateurs, les avaient au contraire intensifiés.

Le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan élève une fois de plus des protestations véhémentes contre ces agressions armées et ces provocations de la part des autorités pakistanaises et exige qu'il soit mis fin immédiatement à cette série d'agressions. Faute de quoi, les forces de sécurité de la République démocratique d'Afghanistan prendront des mesures de rétorsion énergiques, dont les autorités pakistanaises porteront la responsabilité."

J'ai en outre l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", "Application des dispositions de sécurité collective de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales", "Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats", "Règlement pacifique des différends entre Etats" et "Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires", et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Farid ZARIF

